

ces qui peuvent porter atteinte à la fortune d'autrui retombe toute entière sur les conservateurs des hypothèques, et pour garantir ces dommages, un cautionnement fort élevé est exigé d'eux avant d'être nautis de cet emploi.

Tous les droits perçus par ces fonctionnaires sont encore versés dans la caisse des percepteurs, receveurs particuliers et receveurs généraux comme il est dit plus haut, de même que les revenus si importants émanants de cette grande et utile institution désignée sous le nom des *contributions indirectes*.

\* \*

Dans cette administration rentre la principale source de revenus de l'Etat après les impôts directs. Les douanes, les licences, les tabacs et tout ce qui n'entre pas dans les autres administrations, fait partie de cette dernière, dont les rouages sont montés sur le même modèle et suivant la même hiérarchie bureaucratique, pour toutes recettes être encore concentrées entre les mains du receveur général des finances en passant par les divers intermédiaires plus haut nommés.

Enfin, toutes ces sommes sont versées entre les mains de la *Banque de France* et du *Ministère des Finances*.

Voilà le système financier ce nous semble, le plus simple et le plus complet qu'il soit possible de trouver, qui centralise le mieux les recettes, les dépenses, et offre le plus de sûreté et de garanties dans la gestion de la part des employés de tous grades et de toutes positions.

\* \*

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Nous avons dit que les Hons. ministres qui avaient pris successivement la parole sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, avaient fait preuve d'un talent vraiment supérieur.

Les Hons. Cartier, J. A. McDonald, G. Brown, McGee, McDougall et Galt se sont vraiment surpassés. Au point de vue politique il était difficile de mieux faire ressortir les avantages de la confédération, non-seulement pour les deux Canadas mais encore et surtout pour les provinces d'en Bas.

Au point de vue financier l'Hon. M. Galt a établi jusqu'à la dernière évidence que les provinces ne se présentaient point les mains vides; que loin d'implorer l'union projetée, les votes qui ont eu lieu dans ces provinces, démontrent qu'elles supposent moins gagner par la confédération qu'en restant indépendantes. Il est donc bien extraordinaire de voir l'opposition faite dans les chambres canadiennes et de comparer en même temps celle que font à leurs gouvernements respectifs les chambres des provinces.

Les arguments de l'opposition canadienne sont les mêmes que ceux de l'opposition des provinces d'en Bas. Les quelles ont raison? Les quelles ont tort?

C'est au bon sens à juger, c'est aux hommes indépendants et libres d'apprécier. A notre avis dans les provinces d'en Bas, comme dans les Canadas, l'opposition est une question d'amour propre et de personnes devant laquelle pâlit celle de l'intérêt général.

La confédération étant un fait accompli voyons d'abord le montant total des dettes des divers états qui vont en faire partie et tâchons de rencontrer un moyen de parer à toutes les éventualités.

Notre dette totale, dit l'Hon. M. Galt, dans son discours prononcé sur cette grave question, avec un talent qui ne dépasserait aucun parlement du monde, s'élève à..... \$67,000,000.00  
Celle de la Nouvelle-Ecosse à.. 4,858,547.00  
Celle du Nouveau-Brunswick à.. 5,702,991.00  
Celle de Terre-Neuve à..... 946,000.00  
Celle de l'Île du P.-Edouard à.. 240,673.00

De plus la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ont contractés certains engagements pour l'extension de leurs chemins de fer et dont le montants s'élève :

Pour la Nouvelle-Ecosse à..... 3,000,000.00  
Pour le Nouveau-Brunswick à.. 1,300,000.00

Le montant entier de la dette des Provinces et des deux Canadas s'élèverait donc actuellement à..... \$83,048,211.00

Si nous ajoutons à ce chiffre de la dette commune la somme de..... \$30,000,000.00

Destinée à subvenir aux dépenses dont nous avons parlé ci-dessus, nous aurons une dette totale de..... \$113,048,211.00

Mais chaque province, d'après les affirmations de l'hon. ministre des finances, étant en mesure de parer à sa dette par ses propres revenus, et le Canada ne se trouvant pas, sous ce rapport, dans une position inférieure, il en résulterait que le déficit serait si l'on veut introduire les réformes proposées, de \$25 à \$30,000,000.00 à fournir par toute la confédération et c'est ce déficit n'il s'agit de combler.

"L'un des premiers devoirs de la législature générale, dit l'hon. M. Galt, sera de faire une étude des systèmes au moyen desquels le fardeau de la taxe pourra être le plus facilement supporté par l'industrie du pays entier, et d'assimiler les sources si variées du revenu pour que le peuple puisse en retirer la plus grande somme de profit possible."

Voyons donc si, anticipant sur les études que seront chargés de faire des hommes sans doute plus compétents, nous ne pourrions pas rendre quelque service au gouvernement en lui exposant nos vues à cet égard. La confédération projetée comprendra la population suivante :

Haut-Canada..... 1,386,091  
Bas-Canada..... 1,111,566  
Nouvelle-Ecosse..... 338,857  
Nouveau-Brunswick..... 252,047  
Terreneuve..... 139,000  
Île du Prince-Edouard..... 80,000

Ensemble..... 3,317,561

C'est une population de 3,317,561 qui sera appelée à payer au marc le franc la somme de \$30,000,000.

\* \*

Que le gouvernement émette, aussitôt la confédération accomplie, \$30,000,000 de papier-